

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le lundi douze septembre, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 8 septembre 2016.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Christine BRUNET, Josiane LACELLERIE-MOINARD, Claire GUENVER, Jean-François DUPONT, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY.

Absentes excusées ayant donné procuration : M. Jean-Claude MATHE à M. André RIETH, M. Sébastien GALLET à Mme Christine BRUNET, M. Sylvain BIRONNEAU à M. Stéphane GABUCCI.

Madame Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	16
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	3
Nombre de conseillers municipaux votants	19

PRÉAMBULE**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire précise que le point relatif à la convention d'objectifs avec l'association Angoul'loisirs pour l'année 2016-2017 est retiré de l'ordre du jour, faute d'éléments de chiffrage en annexes de la convention.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'ordre du jour et propose l'ajout d'un point supplémentaire relatif à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime pour l'« Espace Jeunes » pour l'année 2016.

Proposition adoptée A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**I – DEBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE**

Monsieur le Maire informe que la décision d'engager l'élaboration le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été adoptée par le Conseil communautaire de l'Agglomération rochelaise en février 2014.

Par délibération du 24 novembre 2014, le Conseil communautaire, en application de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès à un urbanisme rénové loi Duflo ALUR), a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui tiendra lieu de Plan de Déplacements Urbains (PDU) et viendra se substituer aux dispositions des Plan Locaux d'Urbanisme, Plans d'Occupation des Sols et PDU en vigueur.

Après une phase de diagnostics, de collaboration avec les communes membres et de concertation avec la population, les élus communautaires ont défini les grandes orientations politiques du PLUi, pour être traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, un débat au sein de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et des Conseils municipaux des communes membres sur les orientations générales du PADD doit être organisé au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre des grandes orientations du PADD telles qu'elles ont été présentées à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres le 14 juin 2016 à la Coursive.

Ce point n'a fait l'objet d'aucun vote, ni d'aucune délibération.

II – VALIDATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTE vu le Code de la construction et de l'Habitation, les articles L. 302-1 et suivants et R. 302-1 et suivants portant sur la procédure de validation du Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération du 9 juillet 2015 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle adoptant le projet du Programme Local de l'Habitat,

Vu le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Considérant que chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est invitée à émettre un avis sur le projet,

Considérant qu'au vu des avis rendus par chacune des communes membres, une délibération sera à nouveau soumise au conseil communautaire pour adopter le projet de Programme Local de l'Habitat qui sera alors transmis au préfet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

EMET un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

FINANCES COMMUNALES

III – LOGEMENT COMMUNAL – 100 RUE NATIONALE – MONTANT DU LOYER MENSUEL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

FIXE le montant du loyer mensuel du logement situé à l'étage de l'immeuble situé 100 rue Nationale à La Jarne à 650 euros, hors charges.

IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Olivier DELGOFFE – 1, rue de l'Aunois 08 370 AUFLANCE - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 13 330 euros,
- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Olivier PLANCHOT, Le Pas des Eaux à La Jarne (17 220), le broyeur au prix de 1 500 euros, en l'état, pour un montant de 1 500 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les certificats de cession correspondants.

V - CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION ANGOUL'LOISIRS POUR L'ANNEE 2015 – AVENANT N°3

Vu la Convention d'Objectifs et de Financement 2013-2015 avec l'association Angoul'loisirs pour les dispositifs les dispositifs Enfance-Jeunesse de la commune, soit le périscolaire (matin, soir et mercredi), la pause méridienne, les Temps d'Activité Périscolaires, le centre de loisirs pendant les petites et grandes vacances,

Vu la délibération du 25 mars 2015 relative au financement de l'association Angoul'loisirs pour l'année 2015,

Vu les dépenses réelles de l'association Angoul'loisirs pour les différents dispositifs Enfance-Jeunesse pour l'année 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

- **ACCEPTE** de verser une subvention d'ajustement d'un montant de 5 113 euros,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016.

ENFANCE - JEUNESSE

VI - REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES – MODIFICATION N°1

Vu le projet de règlement intérieur modifié,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

VII – CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN, ENCADRANT PAUSE MERIDIENNE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **DECIDE** de créer un poste d'agent d'entretien et animateur de la pause méridienne dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée de travail hebdomadaire de 22 heures à compter du 1^{er} février 2016,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016.

VIII - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE-MARITIME POUR L' « ESPACE JEUNES » POUR L'ANNEE 2016

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement 2016 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente Maritime pour l'Espace Jeunes municipal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 40**.

A La Jarne, le 12 septembre 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

Les délibérations du Conseil municipal du 12 septembre 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.